

Commune : 14059
Benerville-sur-Mer

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 014-241400415-20220624-D097_240622-DE

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : AD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/08/2001

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : Mai 2022..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. Deauville....., le

Document dressé par
Jonathan L.E. CHAPOIS.....
à DEAUVILLE.....
Date 05/05/2022.....

Signature :

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS

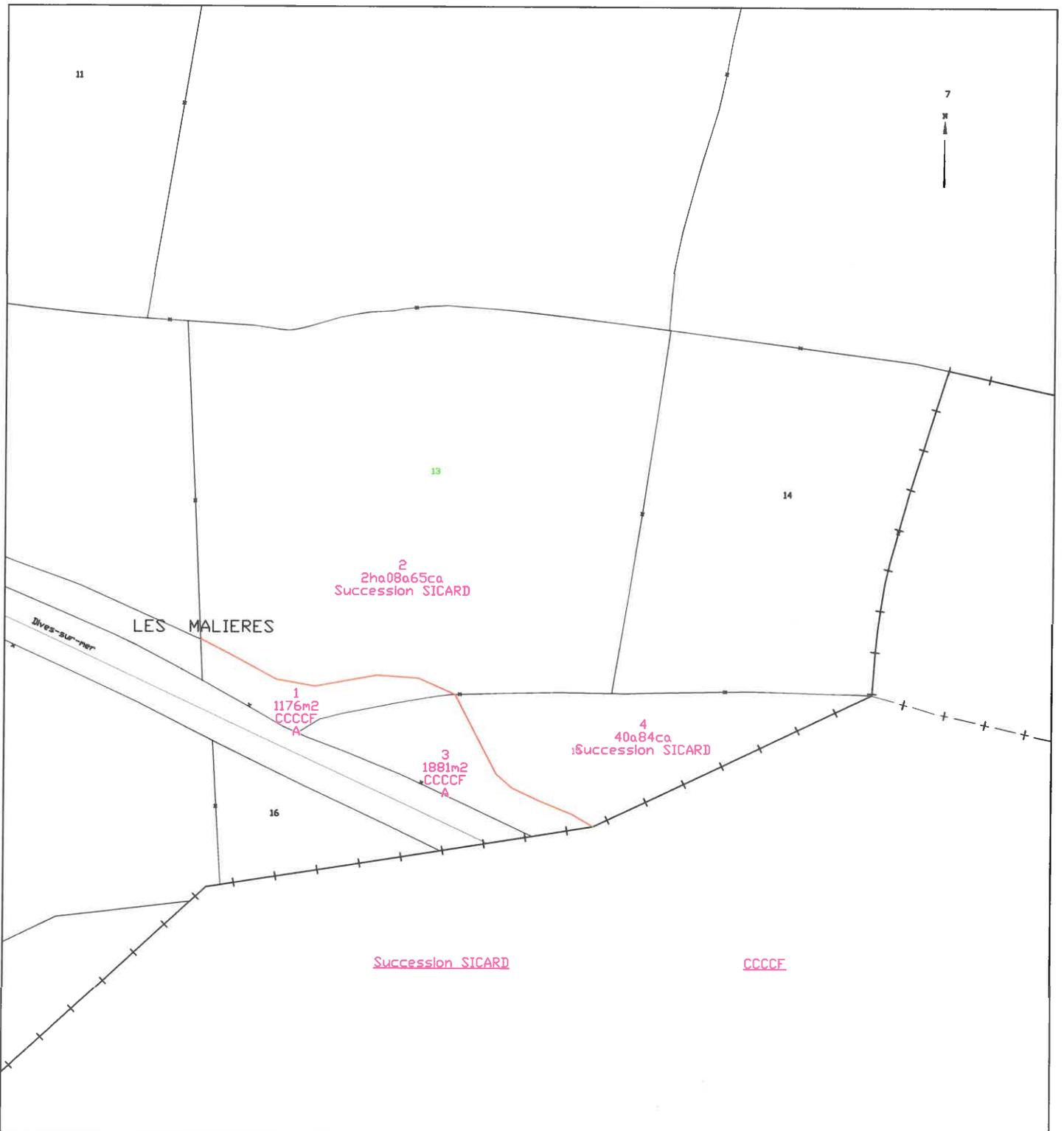
Jonathan LE CHAPOIS

Le Galaxy - 14800 DEAUVILLE

Tél. 02 31 88 09 32 - Fax 02 31 87 33 91

N° d'inscription : 06082

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).



Commune : 14731
Vauville

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 014-241400415-20220624-D097_240622-DE

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : A1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 23/05/2002

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A— D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : Mai 2022..... effectué sur le terrain ;
C— D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .Daauville....., le

Document dressé par
Jonathan LE CHAPOIS.....
à .DEAUVILLE.....
Date 05/05/2022.....
Signature :

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS
Jonathan LE CHAPOIS
Le Galaxy - 14800 DEAUVILLE
Tél. 02 31 88 08 32 - Fax 02 31 87 33 91
N° d'inscription : 06082

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité expropriante).

Succession Jacques SICARD

CCCCF

